



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2023-221

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2023-09-04-00003 - 2023-DG-DS45-0003 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'ARS du Loiret (6 pages) Page 3

R24-2023-09-01-00007 - ARRETE?? Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial au sein de l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE géré par l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY SUR CLAISE, sans changement de sa capacité totale de 123 places ni de son Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA)?? (5 pages) Page 10

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale /

R24-2023-09-04-00001 - Décision n° 2023-DG-DS45-0003 portant délégation de signature à la directrice départementale (6 pages) Page 16

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-09-04-00003

2023-DG-DS45-0003 portant délégation de
signature à la directrice départementale de l'ARS
du Loiret

DECISION

portant délégation de signature à la directrice départementale
de l'agence régionale de santé du Loiret

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023.

VU le contrat de travail à durée déterminée en date du 21 juillet 2023 de Monsieur Clément RISTORI sur le poste de responsable de l'unité régionale soins psychiatriques sans consentement pour exercer ses fonctions à la délégation départementale du Loiret à compter du 4 septembre 2023.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine FAYET en tant que directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département du Loiret à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Annaïg HELLEU, adjointe, responsable du département Santé environnementale et déterminants de santé.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET et de Madame Annaïg HELLEU, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Rodolphe LEPROVOST, adjoint, responsable du département parcours : Prévention, Sanitaire, Médico-social.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET, de Madame Annaïg HELLEU et de Monsieur Rodolphe LEPROVOST la délégation de signature sera exercée par :

- pour les domaines liés à la prévention et l'offre de soins et médico-sociale :
 - Madame Laurence NEVEU, référente territoriale offre de soins,
 - Madame Cécile CHAUVREAU, référente territoriale personnes handicapées,
 - Monsieur Théodore AHYI, référent territorial ambulatoire,
 - Madame Chantal LESAGE, référente territoriale personnes âgées,
 - Madame Christelle BRENAS, référente territoriale prévention, promotion de la santé.
- pour les domaines liés à la santé environnementale et aux déterminants de santé et aux soins psychiatriques sans consentement :
 - Monsieur Nicolas BUCKENMEIER, référent de l'unité eaux potables et de loisirs,
 - Madame Chloé LE BORGNE, référente espace clos et environnement extérieur,
 - Monsieur Clément RISTORI, responsable de l'unité régionale soins psychiatriques sans consentement.

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 4 septembre 2023
La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

Décision n° 2023-DG-DS45-0003 enregistrée le 4 septembre 2023

Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au directeur départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
Veille et sécurité sanitaires	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements et structures sanitaires	Validation et signature des avenants aux contrats tripartites de permanence des soins en établissements de santé (PDSES) Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel des maisons de santé pluri professionnelles (ACI-MSP) Modification de la composition des conseils de surveillance

	<p>Modification de la composition de la commission d'activité libérale</p> <p>Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge</p> <p>Décision fixant la liste des médecins autorisés à intervenir à l'hôpital local</p> <p>Décision nommant le médecin responsable de la coordination des activités médicales de l'organisation de la permanence médicale de jour comme de nuit et de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à l'hôpital local</p> <p>Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département</p> <p>Décision visant à valider les demandes de crédits FIR concernant les forfaits d'aides au démarrage normés par le siège des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département</p> <p>Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier</p> <p>Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine</p> <p>Tutelle et contrôle de légalité sur les actes</p> <p>Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS</p>
Allocation de ressources	<p>Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2.</p> <p>Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé</p>
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	<p>Signature des contrats d'aide à l'installation pour les médecins libéraux prévus dans le cadre de la convention médicale (CAIM, COSCOM, COTRAM, CSTM)</p> <p>Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)</p>
Offre médico-sociale	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable

Allocation de ressources	<p>Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire</p> <p>Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat</p> <p>Contrôle et approbation des documents budgétaires</p> <p>Affectation des résultats constatés au compte administratif</p>
Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	<p>Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2</p> <p>Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics</p> <p>Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2</p>
Professions de santé	<p>Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux</p> <p>Agrément des sociétés d'exercice libéral</p> <p>Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement</p> <p>Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger</p> <p>Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires</p> <p>Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires</p> <p>Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...)</p> <p>Gestion des certificats de décès</p>
Comité médical des praticiens	<p>Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif</p> <p>Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel</p> <p>Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques</p>

Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département du Loiret	Centre hospitalier régional à Orléans Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly Centre hospitalier à Gien Centre hospitalier à Pithiviers Centre hospitalier spécialisé Georges Daumezon à Fleury les Aubrais
-----------------------	--

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-09-01-00007

ARRETE

Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial au sein de l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE géré par l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY SUR CLAISE, sans changement de sa capacité totale de 123 places ni de son Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA).

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
D'INDRE-ET-LOIRE**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial au sein de l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE géré par l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY SUR CLAISE, sans changement de sa capacité totale de 123 places ni de son Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA).

**Le Président du Conseil Départemental
La directrice générale de l'agence régionale de santé,**

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n° 2023-DG-DS-0004 portant délégation de signature au Docteur Olivier OBRECHT en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées ;

VU l'arrêté conjoint du Président du Conseil Départemental de l'Indre-et-Loire et de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 28 février 2019 portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE géré par l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY SUR CLAISE, d'une capacité totale de 123 places et autorisation de création d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places, sans extension de capacité ;

VU l'appel à candidatures lancé le 22 décembre 2022 par l'ARS Centre-Val de Loire concernant la mise en œuvre de Centres ressources territoriaux pour les personnes âgées ;

VU le dossier de candidature déposé le 14 avril 2023 par l'EHPAD Dauphin de PREUILLY SUR CLAISE sur la plateforme en ligne Démarches simplifiées ;

VU l'avis favorable émis par les membres de la commission de sélection réunis le 23 mai 2023 ;

VU le courrier du Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 7 juin 2023 notifiant l'accord pour la mise en œuvre d'un centre de ressources territorial sur le département d'Indre et Loire porté par l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cahier des charges national et aux critères définis par l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à une mission d'appui aux professionnels du territoire et à une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD, qui souhaitent rester à leur domicile, pour lesquelles un accompagnement « classique » des services du domicile n'est plus suffisant ;

CONSIDÉRANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY-SUR-CLAISE pour mettre en œuvre le Centre de ressources territorial au sein de l'EHPAD Dauphin sur le département de l'Indre-et-Loire, à compter du 1^{er} septembre 2023.

La capacité totale de la structure reste fixée à 123 places pour la prise en charge de personnes âgées dépendantes ou Alzheimer ainsi que pour le Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA).

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son prochain renouvellement, total ou partiel, sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes pour la délivrer.

ARTICLE 4 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : Etablissement social et médico-social communal de PREUILLY-SUR-CLAISE

N° FINESS : 37 000 097 8

Adresse : 2 route de Bossay, 37290 PREUILLY-SUR-CLAISE

Code statut juridique : 21 (établissement social et médico-social communal)

Entité Etablissement : EHPAD Dauphin

N° FINESS : 37 000 069 7

Adresse : Route de Bossay, BP 19, 37290 PREUILLY-SUR-CLAISE

Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 41 (ARS TG HAS nPUI)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 924 (accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)

Code clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)

Capacité autorisée : 94 places dont 94 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 924 (accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)

Code clientèle : 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Capacité autorisée : 29 places dont 29 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 961 (pôles d'activité et de soins adaptés)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Triplet attaché à la mission du centre ressources territorial de cet établissement :

Code discipline : 412 (centre de ressources territorial pour les personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 48 (tous modes d'accueil et d'accompagnement)

Code clientèle : 700 (personnes âgées)

La zone d'intervention du CRT couvre les 67 communes de la communauté de communes du sud Lochois.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet,

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS,

- soit d'un télé-recours sur le site : <https://www.telerecours.fr>

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services du Département, le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la directrice départementale d'Indre-et-Loire, la Directrice générale adjointe des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire, au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans le 01 septembre 2023,

La directrice générale de l'agence
régionale de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

Le Président du Conseil
Départemental d'Indre-et-Loire
Signé : Jean-Gérard PAUMIER

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2023-09-04-00001

Décision n° 2023-DG-DS45-0003 portant
délégation de signature à la directrice
départementale

DECISION

portant délégation de signature à la directrice départementale
de l'agence régionale de santé du Loiret

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023.

VU le contrat de travail à durée déterminée en date du 21 juillet 2023 de Monsieur Clément RISTORI sur le poste de responsable de l'unité régionale soins psychiatriques sans consentement pour exercer ses fonctions à la délégation départementale du Loiret à compter du 4 septembre 2023.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine FAYET en tant que directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département du Loiret à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Annaïg HELLEU, adjointe, responsable du département Santé environnementale et déterminants de santé.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET et de Madame Annaïg HELLEU, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Rodolphe LEPROVOST, adjoint, responsable du département parcours : Prévention, Sanitaire, Médico-social.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET, de Madame Annaïg HELLEU et de Monsieur Rodolphe LEPROVOST la délégation de signature sera exercée par :

- pour les domaines liés à la prévention et l'offre de soins et médico-sociale :
 - Madame Laurence NEVEU, référente territoriale offre de soins,
 - Madame Cécile CHAUVREAU, référente territoriale personnes handicapées,
 - Monsieur Théodore AHYI, référent territorial ambulatoire,
 - Madame Chantal LESAGE, référente territoriale personnes âgées,
 - Madame Christelle BRENAS, référente territoriale prévention, promotion de la santé.
- pour les domaines liés à la santé environnementale et aux déterminants de santé et aux soins psychiatriques sans consentement :
 - Monsieur Nicolas BUCKENMEIER, référent de l'unité eaux potables et de loisirs,
 - Madame Chloé LE BORGNE, référente espace clos et environnement extérieur,
 - Monsieur Clément RISTORI, responsable de l'unité régionale soins psychiatriques sans consentement.

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 4 septembre 2023
La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

Décision n° 2023-DG-DS45-0003 enregistrée le 4 septembre 2023

Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au directeur départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
Veille et sécurité sanitaires	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements et structures sanitaires	Validation et signature des avenants aux contrats tripartites de permanence des soins en établissements de santé (PDSES) Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel des maisons de santé pluri professionnelles (ACI-MSP) Modification de la composition des conseils de surveillance

	<p>Modification de la composition de la commission d'activité libérale</p> <p>Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge</p> <p>Décision fixant la liste des médecins autorisés à intervenir à l'hôpital local</p> <p>Décision nommant le médecin responsable de la coordination des activités médicales de l'organisation de la permanence médicale de jour comme de nuit et de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à l'hôpital local</p> <p>Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département</p> <p>Décision visant à valider les demandes de crédits FIR concernant les forfaits d'aides au démarrage normés par le siège des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département</p> <p>Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier</p> <p>Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine</p> <p>Tutelle et contrôle de légalité sur les actes</p> <p>Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS</p>
Allocation de ressources	<p>Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2.</p> <p>Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé</p>
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	<p>Signature des contrats d'aide à l'installation pour les médecins libéraux prévus dans le cadre de la convention médicale (CAIM, COSCOM, COTRAM, CSTM)</p> <p>Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)</p>
Offre médico-sociale	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable

Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Gestion des certificats de décès
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques

Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département du Loiret	Centre hospitalier régional à Orléans Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly Centre hospitalier à Gien Centre hospitalier à Pithiviers Centre hospitalier spécialisé Georges Daumezon à Fleury les Aubrais
-----------------------	--